



Le 25 octobre 2019

A l'attention du Président et du
Conseil d'Administration de la FRBE

Fédération Échiquéenne Francophone de Belgique

Association sans but lucratif

Siège social : 171 rue de Forchies, 6140 Fontaine l'Evêque

TVA : BE 0419 166 296

Monsieur le Président de la FRBE,

Messieurs les membres du Conseil d'Administration,

La FEFB vous remercie d'avoir déplacé le lieu de l'Assemblée générale qui permettra plus facilement à ses clubs de s'y rendre.

Conformément aux statuts de la FRBE, et notamment, l'article 17

Art. 17

Les membres voulant faire porter un point précis à l'ordre du jour doivent le faire parvenir par écrit au siège social de l'association, ou par mail au président et au secrétaire, au moins deux semaines avant l'assemblée générale.

Voici les points soumis par la FEFB que nous demandons de mettre à l'ordre du jour (ceux-ci résultent des précédents courriers qui vous ont été transmis) et qui selon l'article 17 sont transmis au Président et au Secrétaire (nous mettons également le reste du « board » FRBE en copie) :

- 1) Point relatif aux modalités du vote électronique : le contenu de notre courrier du 17 octobre (joint en annexe)
- 2) Point relatif à la trésorerie et aux finances : le contenu de notre courrier du 20 octobre (joint en annexe)
- 3) Point relatif aux modifications des statuts : le contenu de notre courrier du 23 octobre (joint en annexe)
- 4) Nouveaux points relatifs au dernier document reçu relatif aux budgets et dépenses réalisées (ces dépenses ont été transmises par après par la FRBE)
 - a. Pourrions-nous avoir un explicatif quant au poste « Avoir année précédente » qui est une dépense non budgétée ?
 - b. Pourrions-nous avoir un explicatif quant au poste « Jeunesse tournois international 2019 » qui est une dépense non budgétée ?

- c. Pourquoi le Conseil d'Administration n'a-t-il pas pris des mesures « d'urgence » quand il a vu que les recettes prévues allaient être d'environ 15% inférieures par rapport aux estimations ? et que les dépenses allaient dépasser les estimations budgétaires ?
- d. Pour les dépenses qui ont été largement supérieures aux estimations, le Conseil d'Administration a-t-il approuvé ces dépenses qui devraient figurer dans un rapport de réunion de ce conseil ? (si oui, lesquels ?)

Bien à vous

Christian Henrotte - Président